



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)

QUINZIÈME SESSION

Port of Spain, Trinidad et Tobago, 26-28 mars 2014

Projet de rapport de l'examen des performances de la COPACO

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent document fournit les résultats d'un examen des performances de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO). Il contient une analyse des activités de la COPACO, une analyse SWOT/AFOM et les résultats d'une enquête en ligne. Les conclusions et recommandations sont présentées dans les domaines clé qui seront traités par les Membres lors de la 15^{ème} session.

Table de matières	
Liste d'abréviations et d'acronymes	2
Introduction	3
Activités de la COPACO	3
Processus et pratiques de prise de décisions de la COPACO	4
Analyse SWOT/AFOM	6
Resultats de l'enquete en ligne de l'examen des performances dont l'importance des activités de la COPACO pour les besoins des membres	8
Priorités des membres pour la coopération avec la COPACO	8
Evaluation du mandat et des activités de la COPACO	10
Performance de la COPACO	13
Performance du GSC de la COPACO	13
Performance des groupes de travail de la COPACO	14
Utilité des conseils et recommandations de la COPACO	15
Suivi des sessions et des membres de la COPACO	15
Processus de prise de décisions de la COPACO et Coordination et Coopération	17
Processus de réorientation stratégique de la COPACO	17
Amélioration du fonctionnement de la COPACO	18
Participation aux réunions	19
Résumé des conclusions et recommandations	19
Actions proposées à la Commission	21

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les représentants et les observateurs sont donc aimablement priés d'apporter avec eux leur exemplaire, ainsi que les autres documents de référence mentionnés dans l'ordre.

La plupart des documents de réunions de la FAO sont disponibles sur Internet sous www.fao.org

Liste d'abréviations et d'acronymes

ABNJ	Zones situées au-delà de la juridiction nationale
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
Art.	Article
CANARI	Institut des ressources naturelles des Caraïbes
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARIFICO	Cogestion de la pêche dans les Caraïbes (projet JICA)
CBMC	Consortium pour la gestion et la conservation de l'orpie dans l'Atlantique Centre-Ouest
CCRF	Code de conduite pour une pêche responsable
CERMES	Centre de gestion des ressources et d'études sur l'environnement
CFMC	Conseil de gestion des pêches dans les Caraïbes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction
CNFO	Réseau d'organisations des pêches des Caraïbes
CLME	Grand écosystème marin des Caraïbes (projet)
CLME+	Grand écosystème marin des Caraïbes et du plateau nord du Brésil
COFI	Comité des pêches (FAO)
CRFM	Mécanisme régional des pêches des Caraïbes
EAA	Approche éco-systémique de l'aquaculture
EAF	Approche éco-systémique des pêches
EBM	Gestion basée sur l'écosystème
EU	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAD	Dispositifs de concentration de poissons
FFO	Organisations de pêcheurs
FIRMS	Système de surveillance des ressources halieutiques
GFCI	Institut des pêcheries du Golfe et des Caraïbes
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
HQ	Siège (FAO)
CICAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
INFOPECSA	Centro para los servicios de información y asesoramiento sobre la comercialización de los productos pesqueros de América Latina
IGFA	Association Internationale de Pêche Sportive
IUU	(pêche) illicite, non déclarée et non régulée
JICA	Agence de coopération internationale du Japon
MAGDELESA	Pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles
MCS	Suivi, contrôle et surveillance
ONG	Organisation non gouvernementale
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Association [Administration Nationale Américaine des Affaires Océaniques et Atmosphériques] (Etats-Unis)
NPOA	Plan d'action national
OLDEPESCA	Organisation latino-américaine de développement de la pêche
OSPESCA	Organisation des pêches et d'aquaculture d'Amérique centrale
PEW	Pew Charitable Trusts
PIF	Formulaire d'identification de projet (FEM)
RAA	Réseau d'aquaculture des Amériques
RFB	Organisme régional de pêche
ORGP	Organisations régionales de gestion des pêches
GSC	Groupe scientifique Consultatif (COPACO)
PAS	Programme d'actions stratégiques (CLME+)
SSF	Pêche à petite échelle
SWOT	AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)
TBF	Fondation Istiophoridés
TCP	Programme de coopération technique (FAO)
Etats-Unis	Etats-Unis d'Amérique
UN	Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNGA	Assemblée Générale des Nations Unies
UWI	University of the West Indies
COPACO	Commission des pêches de l'Atlantique Centre-ouest
WG	Groupe de travail

Introduction

Le rôle, les obligations et l'importance des Organismes régionaux de pêche (ORP), dont les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) dans la gouvernance des pêches marquent une croissance constante. Cela se reflète, entre autres, dans : a. les instruments internationaux des pêches; b. le nombre croissant de nouveaux ORP établis ou en cours de négociations au cours de ces dernières années; c. l'action de coopération renforcée entre ORP ayant des intérêts communs; et d. les réformes politiques, judiciaires et institutionnelles qu'entreprennent de nombreux ORP, principalement dans le but de reconstituer des stocks épuisés ou de prévenir une nouvelle diminution. La contribution des ORP à la gouvernance des pêches apparaît par ailleurs dans la diversité de leurs activités en vue de la mise en œuvre d'instruments internationaux des pêches et leurs approches de plus en plus coordonnées et harmonisées de questions actuelles et nouvelles.

L'attention renouvelée pour l'importance d'une performance efficace de ces organismes est bien visible par de nombreux forums internationaux, dont le Comité des pêches (COFI) de la FAO et les réunions biennales des ORP tout comme les examens des performances et de mandats et réformes consécutives des ORP individuels. Dans ce contexte, la quatorzième session de la COPACO a fait la demande d'un examen des performances de ces cinq dernières années. En outre, la trentième session de COFI a chargé la FAO d'effectuer un examen des activités des organismes de la FAO. Le présent examen est le résultat de ces deux demandes. L'examen des performances a été effectué entre octobre 2013 et janvier 2014. Mme Helga Josupeit, Agent supérieur des pêches, FIPI, FAO, a été l'auteur principal de l'examen avec des apports de Mme Judith Swan, consultante, FIPI.

L'examen a été basé sur une étude préliminaire des documents préparés par la COPACO au cours des cinq dernières années et sur les résultats d'une enquête faite en ligne. Le Secrétariat de la COPACO au bureau sous-régional pour les Caraïbes (SLC) a joué un rôle clé dans la diffusion de l'enquête en ligne et dans la prise de contact avec les intervenants afin de demander leurs commentaires. M. Raymon Van Anrooy, secrétaire, COPACO et agent des pêches sous-régionales, FAO, la Barbade, a fourni des informations de référence additionnelles à l'équipe FAO effectuant l'examen.

Le premier projet de ce rapport a été examiné par l'Atelier de réorientation et de planification stratégique de la COPACO, qui a eu lieu en Guadeloupe les 29 et 30 janvier 2013. Les commentaires et suggestions de cet atelier ont été incorporés à ce projet.

Activités de la COPACO

Comme la COPACO n'a pas de mandat de gestion, le travail de la Commission est axé sur la production et le transfert de connaissances afin d'améliorer la stratégie et la gestion au moyen de la recherche, la collecte d'informations, le renforcement des capacités et la mise à disposition de conseils techniques et scientifiques pour les pêches.

Au sein de la COPACO, les canaux pour les conseils politiques et de renforcement des capacités ont été: les sessions de la Commission, utilisées généralement pour soumettre et discuter des questions, approches et instruments; les activités des groupes de travail; les ateliers et consultations d'experts et les projets mis en œuvre, directement ou indirectement, sous l'égide de la COPACO. La majeure partie des activités des ces dernières années a été réalisée dans le cadre de programmes de partenariat avec d'autres ORP (par ex. Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), Organisation des pêches et d'aquaculture d'Amérique centrale (OSPESCA), Conseil de gestion des pêches dans les Caraïbes (CFMC) et / ou donateurs (National Oceanic and Atmospheric Association [Administration Nationale Américaine des Affaires Océaniques et Atmosphériques] (NOAA), Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), Programme technique de coopération (TCP) de la FAO, Union Européenne (EU), Banque Mondiale).

Etant donné les limites de financement actuelles, la Commission a concentré ses efforts sur les activités de ses groupes de travail, sur un petit nombre de projets financés par le Fonds spécial de la FAO et TCP ainsi que sur des activités de coordination et de collaboration avec d'autres acteurs dans le développement durable et la gestion des ressources marines et côtières dans la zone de la COPACO. La plupart des groupes de travail sont actifs et organisent des rencontres impliquant la participation de la plupart des pays concernés par ces sujets. Ils assurent le suivi entre les sessions, ce qui est très utile comme ces réunions régulières renforcent la cohérence et la continuité tout autant que la sensibilisation.

Les groupes de travail sont basés sur des espèces ou sur des thèmes, comme par ex. la langouste blanche, la pêche récréative, le strombe géant, le développement durable de la pêche à l'aide de DCP dans les Petites Antilles (récemment, un projet – pêche à l'aide de DCP dans les Petites Antilles (MAGDELESA) – sur le développement de la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson a été finalisé), le poisson volant dans les Caraïbes orientales (un suivi récent de la COPACO et l'étude de cas du Grand écosystème marin des Caraïbes (CLME) au sujet du poisson volant mise en œuvre sous la direction technique du secrétariat CRFM), la gestion des pêches en eaux profondes et les bancs de reproduction.

Des accomplissements importants de la Commission et de ses partenaires en 2012 ont été réalisés dans le domaine du développement d'une méthodologie pour l'évaluation de l'impact économique de la pêche récréative dans les Caraïbes; soutien du développement d'une stratégie, d'un plan d'action et d'une proposition de programme pour la gestion des risques de catastrophes, adaptation au changement climatique par rapport aux pêches et à l'aquaculture dans la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM); préparation de conseils de gestion pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) au sujet du strombe géant; et promotion du EAF et des directives internationales afin de sécuriser une pêche artisanale durable.

COPACO vient de se voir attribuer récemment un rôle important de conseil et de gestion au niveau régional dans le Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources vivantes partagées dans les Caraïbes et sur le plateau nord du Brésil LME (CLME+). La mise en œuvre de ce programme qui commencera probablement en 2014, sera appuyée par le projet CLME+ financé par le Fonds mondial pour l'environnement (FME).

Processus et pratiques de prise de décisions de la COPACO

Le secrétariat COPACO est placé sous la direction et la supervision de membres qui se réunissent afin d'aborder leurs intérêts et objectifs communs afin de réaliser des bénéfices durables ou atteindre d'autres objectifs de leurs pêcheries. En tant qu'organisme de pêche de la FAO, l'organisation est également placée sous le contrôle du Comité des pêches (COFI) de la FAO et sous la supervision du personnel technique supérieur et de la gestion du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Comme le rôle du comité se limite à une fonction de conseil, le pouvoir de prise de décisions est limité à des mesures et recommandations non contraignantes (volontaires). Cela pourrait changer, si les membres décident de transformer la COPACO en une organisation de gestion des pêches régionales.

Le processus de prise de décisions de la COPACO est extrêmement transparent. Tous les projets de travail sont présentés et discutés dans le GSC pour adoption par la Commission. Les aspects financés sont régis par les règles et sous la surveillance de la FAO. Des informations au sujet des allocations budgétaires, des ressources extrabudgétaires et les besoins des pays membres ont été mises à disposition des membres dans les documents de travail de la session.

Tous les documents de travail pour les sessions ont été établis dans les trois langues officielles de la Commission (anglais, français et espagnol) and ont été mis à disposition largement en avance afin de permettre aux membres de participer de manière efficace et bien préparer les sessions.

Actuellement, le Secrétariat COPACO est assuré par un agent des pêches sous-régional de la FAO basé à la Barbade et d'un secrétaire à mi-temps. Étant donné l'ampleur et la diversité de la région et l'ensemble des questions au sujet de la pêche, le secrétariat manque sérieusement de ressources.

Les réponses à l'enquête indiquent clairement que l'actuel secrétaire, M. Van Anrooy, est considéré comme très attentif aux demandes des membres, toujours prêt à aider quand possible / praticable. Il a été souligné qu'il fait preuve d'un désir véritable de travailler avec les pays et à établir des synergies entre les partenaires en vue de la mise en œuvre des objectifs principaux de la COPACO et de la FAO. Dans différents commentaires, il a été souligné que grâce à sa présence dans la région, le travail de la COPACO a profité d'un nouvel élan et, compte tenu de la taille du Secrétariat, sa performance est généralement jugée excellente.

L'équipe chargée de l'examen de la performance a remarqué que les programmes régulièrement affectés par la FAO à la COPACO ont diminué au cours de ces dernières années ; cela est dû à la diminution générale de fonds disponibles à la FAO, mais également au manque d'intérêt considérable de l'organisation pour ses organismes de pêche régionaux Article VI au cours de ces dernières années. Il y a toutefois quelques indications d'un changement dans la bonne direction, comme l'examen de la Commission de tous les organismes des pêches de la FAO par le prochain COFI. Dans le nouveau cadre stratégique de la FAO, les ORP ont bénéficié d'un degré élevé de visibilité sous l'objectif stratégique 2 « Augmentation et amélioration de la fourniture durable de marchandises et de services des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches », sous OO3 « Les intervenants développent, adoptent et appliquent des mécanismes internationaux de gouvernance et des instruments associés pour des systèmes de production d'un secteur agricole durable ». Cela devrait conduire à des dotations budgétaires accrues pour tous les organismes de la FAO, y compris, la COPACO.

Le rôle de la COPACO en tant que forum de discussion sur les questions des pêches est mentionné fréquemment dans les réponses à l'enquête de manière très positive et comme une des raisons d'existence de la COPACO. Toutefois, un certain nombre de membres et intervenants clé souhaiteraient voir la COPACO transformée en une ORPG.

L'enquête en ligne avait demandé aux membres et autres intervenants de s'exprimer au sujet de l'avenir de la COPACO. La question principale à ce sujet était de déterminer si la COPACO devait rester un organisme de conseil (continuer à être un organisme Art. VI) ou si elle devait être transformée en une ORPG en tant qu'organisme Article XIV de la FAO avec le mandat de prendre des décisions légalement contraignantes. Les intervenants de la COPACO ne sont pas d'un avis unique en ce qui concerne son statut. Environ 40 % des personnes répondant à l'enquête sont en faveur de cette dernière option, la COPACO devenant une ORPG, alors que la majorité (60 %) des personnes se disent satisfaites avec la situation actuelle et ne voient pas la nécessité d'un changement de statut de la COPACO. Personne n'a signalé que la COPACO devrait être supprimée.

En ce qui concerne les conséquences financières pour les membres, en particulier, par rapport à la transformation de la COPACO en une organisation de gestion des pêches, les membres devraient être nombreux. La majorité des personnes interrogées, surtout les représentants de gouvernements, ont clairement déclaré qu'il n'y avait pas de moyens financiers pour cela dans l'actuelle situation économique.

Le GSC ne peut fournir que des orientations stratégiques. Il est trop petit pour être un organisme chargé d'examen scientifiques pour une région aussi vaste. La plupart des résultats concernant le niveau d'exploitation des ressources sont influencés par le manque de données. Cette observation souligne le fait que les statistiques sont très insuffisantes dans la région, en particulier pour les ressources halieutiques considérées comme non importantes sur le plan économique. Il devient clair que le GSC est un mécanisme potentiellement puissant qui est actuellement sous-utilisé.

Il n'y a pas encore suffisamment d'éléments pour évaluer les groupes de travail, comme ils viennent d'être réactivés récemment ; mais il est évident qu'ils ont besoin de plus d'assistance technique pour déterminer l'état des ressources et de leurs pêcheries pour soutenir la prise de décisions en matière de gestion et pour préparer des recommandations bien renseignées.

Il y a une nette tendance à extrapoler le petit nombre d'études existantes dans tous les pays de la région. Il faut bien noter que certains groupes de travail n'ont pas encore été réactivés

correctement, en particulier en ce qui concerne les fonctionnaires gouvernementaux dans le travail des groupes. Par exemple, le groupe de travail pour la langouste blanche devrait organiser des réunions plus fréquemment et également tenter d'effectuer des évaluations du stock régional, le cas échéant. D'un autre côté, les activités du groupe de travail sur le strombe géant sont très appréciées, comme il s'agit souvent d'une base pour les discussions CITES et sont souvent citées également à l'extérieur de la région comme exemple à suivre pour d'autres espèces de la liste CITES, comme par exemple les requins.

Analyse AFOM

Atouts	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel du secrétariat dédié, compétent et hautement motivé • Entité indépendante non politique, par conséquent équité et transparence • Réactivation de la Commission et direction • Direction visionnaire • Pleine représentation régionale et vaste couverture géographique • Bonne coordination dans la région avec d'autres organismes régionaux des pêches et la capacité de réunir et travailler avec d'autres organes régionaux des pêches et leurs membres. • Excellente coordination régionale • Création d'un forum régional à des fins de discussion • Lien étroit avec l'expertise technique au siège de la FAO • Excellente collaboration avec les autorités de la pêche, les scientifiques et le secteur privé • Bon programmes et projets, bonne interaction avec les différents intervenants pour les accords et partenariats stratégiques • A la disposition des membres pour faire connaître leurs problèmes régionaux avec des questions scientifiques ayant un impact sur la communauté de chacun des membres. • Traverser des barrières linguistiques et des groupes économiques au niveau régional (par ex. CARICOM, SICA) • Impartialité et franchise lors des négociations au sujet de questions délicates telles que le strombe géant et CITES • Excellent pour la gestion des données et la mise à disposition d'informations • Assistance permettant aux membres d'assister aux conférences régionales • Soutien à la mise en œuvre du CCRF dans la région
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de personnel au Secrétariat • Le personnel du Secrétariat n'a pas d'expérience dans certains domaines faisant désormais partie du programme de travail • Le budget de la COPACO est réduit et les contributions du programme régulier de la FAO sont en baisse • Incapacité d'accéder à des financements internationaux pour lancer des activités clés et capacité limitée pour attirer des ressources financières pour effectuer ce travail • Aucune autorité pour prendre des décisions • COPACO n'est pas un organisme de gestion des pêches; le mandat de gestion est implicite, mais non pas applicable dans la pratique • Aucune autorité fiscale ou de mise en œuvre • Non pas bien soutenu par les membres • Collecte et partage réduit des informations • Manque d'argent pour la mise en œuvre des programmes de travail • Les institutions responsables des pêches chez les membres de la COPACO sont généralement faibles et n'ont que peu de ressources humaines, techniques et financières • Chez les membres, les services de gestion des pêches n'ont pas de priorité au sein des gouvernements, COPACO et son mandat (pêches) n'occupent pas une place prioritaire dans l'agenda des gouvernements

	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de suivi des décisions prises par les groupes de travail, financement instable pour la mise en œuvre des activités des groupes de travail. • Les ressources halieutiques disponibles sont limitées, et vulnérables à la surexploitation dans certains cas; une marge de manœuvre très limitée pour augmenter les niveaux d'exploitation • Des statistiques faibles chez beaucoup de membres n'indiquent pas la valeur véritable de l'importance des pêches dans ces pays • Les conseils scientifiques sont influencés par le manque d'informations fiables, qui parfois pourraient être vraiment trompeurs • Des efforts de recherche non coordonnés et le manque de partage des informations sur la pêche responsable et sa gestion parmi les membres de la COPACO, en raison de l'absence de plans régionaux • L'approche interdisciplinaire non encore mise en œuvre pour les projets • Facilitation et participation limitées aux réunions internationales • La programmation des réunions trop ad hoc et essentiellement basée sur la disponibilité de ressources extrabudgétaires
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Des donateurs manifestent un certain intérêt d'assister la région COPACO sur les questions des pêches, en particulier UE, Etats-Unis d'Amérique (USA), Norvège et Japon • Accroissement d'un engagement et d'une volonté politique pour le développement et la gestion des pêches par une sensibilisation croissante pour la valeur sociale et économique, de l'impact et des bénéfices de ce secteur • Les groupes de travail constituent des atouts qui devraient être utilisés davantage • L'étroite collaboration avec le siège de la FAO et son expertise technique sont des atouts qui pourraient être mieux exploités • Le projet ABNJ est une opportunité pour la région, en particulier pour le groupe de travail COPACO pour la gestion des pêches en eaux profondes en haute mer • La politique de pêche commune de la communauté des Caraïbes crée de nouvelles opportunités pour la COPACO • PAS CLME+ a chargé la COPACO de certains rôles et activités pour sa mise en œuvre au niveau régional • Des vidéos / téléconférences (y compris Skype) peuvent réduire les coûts de communication et de voyage et le nombre d'heures de travail du personnel de secrétariat • Le site web COPACO pourrait jouer un rôle plus important dans la communication des réalisations et nouvelles au sujet de la COPACO • Nouveau cadre stratégique de la FAO sous forme d'approches multidisciplinaires et liens avec des programmes et initiatives d'éradication de la faim, la sécurité de l'alimentation et de réduction de la pauvreté
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • L'actuelle crise économique conduira à des financements (temporairement) réduits des donateurs et un financement limité des programmes réguliers FAO au cours des années à venir • L'intérêt des ORP pour le siège FAO est actuellement très faible, alors que l'importance des ORP est reconnue par les membres de la FAO dans beaucoup de forums mondiaux • La qualité du travail et l'utilisation des conseils et recommandations sont limitées par un secrétariat de petite taille et surchargé • Le nombre élevé et la grande diversité des demandes correspondant à la pêche (par ex. également dans l'aquaculture, le commerce, le renforcement des pêcheurs, la qualité et la sécurité du poisson, les crédits et assurances, l'économie, etc.) font que les ressources humaines limitées du secrétariat sont surchargées • Représentation inappropriée de la COPACO et de ses activités au niveau national • Actuellement, la performance de la COPACO dépend du dévouement d'une seule personne, s'il décide de quitter son travail, ce dernier risque d'être menacé.

Résultats de l'enquête en ligne de l'examen des performances, dont l'importance des activités de la COPACO pour les besoins des membres

L'enquête sur l'examen de performance de la COPACO a été diffusée aux membres et autres intervenants¹ de la région entre le 24 octobre 2013 et le 8 décembre 2013, en anglais, français et espagnol. L'invitation à participer a été envoyée à plus de 300 intervenants et 71 ont rempli le questionnaire en ligne, ce qui correspond à un pourcentage assez significatif. Environ 21 des 71 questionnaires ont été remplis par des représentants officiels des membres de la COPACO, autrement dit des fonctionnaires, des directeurs de pêche et des points focaux nationaux. Dans ce qui suit, les réponses seront divisées entre les membres, représentants et autres intervenants.

Priorités des membres pour la coopération avec la COPACO

Tableau 1: Priorités des membres pour la coopération avec la COPACO (5=très important, 1 = peu important, "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
a) Promotion des approches d'aménagement des pêches (écosystème, approche de précaution)	4.5	4.2
d) Gestion de la pêche à petite échelle, artisanale et de subsistance	4.3	3.6
w) Mise en œuvre des instruments de pêche internationaux, y compris le code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, des instruments associés et l'accord FAO sur l'état des ports	4.3	4.2
dd) Rechercher un financement pour un fonctionnement efficace de la commission sur le long terme	4.2	4.4
i) Développement des lignes directrices régionales et de bonnes pratiques en matière de pêche et d'aquaculture	4.1	3.9
x) Mise en application des directives internationales, y compris pêche en eau profonde, capture accessoire et rejets, résultat de l'état du pavillon, pêche à petite échelle, propriété foncière, pêcheries et forêts	4.1	4.1
o) Collecter, échanger, analyser des données et des informations sur la pêche marine (statistiques, biologiques, environnementales, socio-économiques)	4.1	4.4
c) Gestion de certaines espèces (strombe rose, poisson volant, homard, mérrou, crevette, marlin)	4.0	4.3
y) Développement des plans d'action à niveau national (NPOA) ou des plans d'action régionaux (RPOA) (par ex. capacité de pêche, requins, oiseaux marins, pêche IUU)	4.0	3.8
ff) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport des biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches (Objectif stratégique 2 de la FAO)	3.9	3.7
j) Coopération dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS)	3.9	4.2
cc) Mettre en place un forum d'échange d'informations scientifiques sur les pêches	3.9	4.4
z) Supporter les intérêts de la pêche dans des processus de zonage marin et dans le développement de zones marines protégées	3.9	3.4
m) Renforcer les capacités en ressources humaines (par ex. personnel gouvernemental, pêcheurs et gestion des organisations de pêcheurs, etc.)	3.9	3.9
s) Amélioration de la qualité du poisson et la sécurité des normes sanitaires et phytosanitaires	3.9	3.4
bb) Améliorer la gouvernance des pêches dans son sens le plus large	3.9	4.0
ee) Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	3.9	4.0

¹ Des réponses sont arrivées de Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Colombie, Cuba, Dominique, République Dominicaine, France (y compris Guyane française, Guadeloupe, Martinique), Grenade, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Japon, Mexique, Pays-Bas, (Aruba, Bonaire), Nicaragua, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago, Royaume-Uni (Anguilla, Montserrat, îles Turques et Caïques, Bermudes), Etats-Unis (y compris Porto Rico) et Venezuela (République bolivarienne du)

(Objectif stratégique 1 de la FAO)		
f) Gestion de la pêche en haute mer dans la zone de la COPACO	3.8	3.6
n) Renforcer la capacité des institutions (par ex. divisions et ministères de la pêche)	3.8	3.8
u) Capacité d'adaptation au changement climatique dans le secteur de la pêche	3.8	3.6
b) Gestion des stocks de poissons transfrontaliers et chevauchants	3.8	4.3
h) Développement et gestion de l'aquaculture	3.8	3.3
p) Coordonner la recherche sur les pêcheries	3.8	4.0
ii) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (Objectif stratégique 5 de la FAO)	3.7	3.7
hh) Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international (Objectif stratégique 4 de la FAO)	3.7	3.6
gg) Réduire la pauvreté rurale (Objectif stratégique 3 de la FAO)	3.7	3.8
e) Gestion de la pêche récréative	3.6	3.0
v) Supporter l'accès aux services financiers (assurance, crédit, microfinancement, investissements) pour la pêche et l'aquaculture	3.6	3.0
k) Conseils juridiques et stratégiques	3.6	3.7
t) Capacité de gestion des risques de catastrophes dans le secteur de la pêche	3.6	3.5
g) Gestion de la pêche en eaux profondes dans la zone de la COPACO	3.5	3.2
q) Modernisation des embarcations, engins et techniques de pêche et technologies de post-récolte	3.5	3.3
l) Harmonisation de la législation	3.5	3.6
r) Supporter le marketing et le commerce du poisson et des produits de pêche	3.4	3.4
aa) Assistance à la prévention et à la résolution des différends relatifs aux pêcheries des Etats Membres	3.2	3.6

Dans l'ensemble, toutes les activités principales exécutées par la COPACO au cours de ces dernières années ou envisagées pour les cinq années à venir ont fait l'objet d'un bon résultat en ce qui concerne leur importance pour les membres et pour les autres intervenants. Les trois activités ayant reçu le résultat le plus élevé ont été la promotion de la gestion de la pêche, la gestion des pêches à petite échelle, artisanales et de subsistance et la mise en œuvre des instruments internationaux de pêche, y compris le code de conduite FAO pour une pêche responsable, les instruments associés et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de la FAO. Les résultats les plus faibles, mais néanmoins supérieurs à 3 en moyenne, ont été ceux de l'harmonisation de la législation, le soutien du marketing et du commerce du poisson et des produits de pêche et l'assistance pour la prévention et le règlement des différends relatifs aux pêcheries entre membres et au sein des membres.

Comme la COPACO est un organisme de la FAO, il a également été intéressant de voir l'importance accordée par les membres aux nouveaux objectifs stratégiques de la FAO. Dans l'ensemble, les priorités indiquées par les membres étaient plutôt tièdes avec une moyenne comprise entre 3,6 et 3,9.

L'enquête en ligne a également demandé l'évaluation de la performance de la COPACO par rapport aux activités considérées comme faisant partie du mandat de la COPACO. Une échelle à quatre points a été utilisée pour indiquer excellent, bon, moyen et insuffisant et une catégorie pour « sans opinion ».

Evaluation du mandat et des activités de la COPACO

Tableau 2: Evaluation du mandat et des activités de la COPACO (excellent = 2, bon = 1, moyen = 0, insuffisant = -1, "sans opinion" pas pris en compte)		
	Membres	Autres
w) Promouvoir l'amélioration des instruments de pêche internationaux, y compris le code de conduite de la FAO pour une pêche responsable	1.2	1.3
x) Promouvoir la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	1.1	0.5
h) Promouvoir la gestion de la pêche à petite échelle, artisanale et de subsistance	1.1	0.9
g) Encourager la gestion des certaines espèces (Strombe rose, poisson volant, homard, mérrou, crevette, marlin)	1.0	1.5
a) Promotion des approches d'aménagement des pêches (écosystèmes, approche de précaution)	1.0	0.7
c) Aider les responsables du secteur de la pêche à développer des systèmes de gestion qui tiennent compte des questions environnementales, sociales, économiques et culturelles	0.9	0.6
n) Faciliter la constitution de capacités en ressources humaines (par ex. gouvernement, organisations de pêcheurs, etc.)	0.8	0.4
e) Assurer un suivi de l'état des ressources halieutiques et des industries concernées	0.8	0.3
b) Contribuer à une amélioration de la gouvernance par des accords institutionnels qui encouragent la coopération entre les Membres	0.8	0.9
bb) Créer un forum pour l'échange d'informations scientifiques et d'observations sur les pêcheries pour fournir des conseils de gestion	0.8	1.0
f) Promouvoir la gestion des stocks de poissons transfrontaliers et chevauchants	0.7	0.9
i) Encourager la gestion de la pêche récréative	0.7	0.4
s) Promouvoir et encourager l'usage d'embarcations, d'engins, de techniques de pêche et de technologies post-récolte conformément au code de conduite de la FAO pour une pêche responsable	0.7	0.3
cc) Établir un forum de discussion entre les responsables du secteur de la pêche et établir des conseils et des recommandations à l'échelle régionale	0.7	1.2
m) Encourager et faciliter l'harmonisation de la législation et la comptabilité des mesures de conservation et de gestion	0.7	0.6
o) Faciliter le renforcement de capacités institutionnelles (par ex. divisions et ministères de la pêche)	0.7	0.3
v) Promouvoir la capacité de gestion de risques dans le secteur de la pêche	0.7	0.4
ff) Améliorer la gouvernance des pêches au sens le plus large	0.6	0.6
d) Aider les responsables du secteur de la pêche à mettre en place des systèmes de gestion des pêches	0.6	0.2
l) Fournir des conseils juridiques et stratégiques	0.6	0.6
p) Collecter, échanger, analyser des données et informations de pêche marine (statistiques, biologiques, environnementales, socio-économiques)	0.6	0.6
dd) Fournir un support financier afin de permettre la participation des Membres et des experts régionaux aux conférences et rencontres internationales	0.6	0.5
ee) Rechercher un financement pour un fonctionnement efficace de la commission sur le long terme	0.6	0.4
j) Encourager le développement et la gestion de l'aquaculture	0.6	0.2
y) Développement des Plans nationaux d'action ou Plans d'action régionaux (par ex. capacité de pêche, requins, oiseaux marins, pêche IUU)	0.5	0.6

k) Encourager la coopération et fournir des conseils dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS)	0.5	0.4
z) Mise en œuvre de directives internationales, y compris la pêche en eaux profondes, captures accessoires et rejets, performance de l'Etat du pavillon, pêcheries artisanales, structure agricole, pêcheries et forêts	0.5	0.5
u) Qualité et sécurité du poisson : encourager la mise en œuvre de normes sanitaires et phytosanitaires	0.5	0.1
r) Coordonner la recherche sur les pêcheries	0.4	0.3
aa) Assistance dans la prévention et résolution des conflits de pêcheries	0.4	-0.3
t) Promouvoir le marketing et la commercialisation des produits de la pêche	0.3	-0.1

L'évaluation des activités de la COPACO par rapport à son mandat correspond, sans surprise, aux priorités des membres. Le rôle de la COPACO dans la promotion du CCRF, y compris l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du port et la gestion des principales espèces commerciales de la région sont identifiées par les activités réalisées de manière satisfaisante ou excellente.

D'un autre côté, toutes les activités concernant des questions post-récolte et l'assistance pour la prévention et la résolution de disputes de pêche sont considérées comme faibles et non satisfaisantes. En ce qui concerne ces dernières activités plusieurs correspondants ont indiqué n'avoir aucune opinion. Une évaluation globale de la performance de la COPACO par les représentants des membres de la COPACO est plus positive que l'évaluation par d'autres intervenants. Il n'y a que peu d'exceptions, mais qui sont très claires, comme pour la promotion de la gestion des principales espèces commerciales, le rôle de la COPACO comme forum d'échange d'informations et pour la discussion au sujet des gestionnaires des pêches.

Tableau 3: Evaluation du mandat et des activités de la COPACO (pourcentage de réponses reflétant une bonne ou excellente performance, "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
w) Promouvoir l'amélioration des instruments de pêche internationaux, y compris le code de conduite de la FAO pour une pêche responsable	85%	68%
x) Promouvoir la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port	79%	33%
g) Encourager la gestion des certaines espèces (Strombe rose, poisson volant, homard, mérou, crevette, marlin)	76%	71%
h) Promouvoir la gestion de la pêche à petite échelle, artisanale et de subsistance	75%	43%
a) Promotion des approches d'aménagement des pêches (écosystèmes, approche de précaution)	70%	62%
b) Contribuer à une amélioration de la gouvernance par des accords institutionnels qui encouragent la coopération entre les Membres	70%	54%
c) Aider les responsables du secteur de la pêche à développer des systèmes de gestion qui tiennent compte des questions environnementales, sociales, économiques et culturelles	68%	46%
m) Encourager et faciliter l'harmonisation de la législation et la comptabilité des mesures de conservation et de gestion	63%	48%
e) Assurer un suivi de l'état des ressources halieutiques et des industries concernées	61%	30%
ee) Rechercher un financement pour un fonctionnement efficace de la commission sur le long terme	59%	28%
f) Promouvoir la gestion des stocks de poissons transfrontaliers et chevauchants	58%	60%
i) Encourager la pêche récréative	58%	30%
n) Faciliter la constitution de capacités en ressources humaines (par ex. gouvernement, organisations de pêcheurs, etc.)	58%	38%
d) Aider les responsables du secteur de la pêche à mettre en place des	56%	32%

systemes de gestion des pêches		
o) Faciliter le renforcement de capacités institutionnelles (par ex. divisions et ministères de la pêche)	56%	35%
s) Promouvoir et encourager l'usage d'embarcations, d'engins, de techniques de pêche et de technologies post-récolte conformément au code de conduite de la FAO pour une pêche responsable	56%	28%
bb) Créer un forum pour l'échange d'informations scientifiques et d'observations sur les pêcheries pour fournir des conseils de gestion	55%	58%
cc) Établir un forum de discussion entre les responsables du secteur de la pêche et établir des conseils et des recommandations à l'échelle régionale	55%	58%
j) Encourager le développement et la gestion de l'aquaculture	53%	25%
l) Fournir des conseils juridiques et stratégiques	50%	44%
r) Coordonner la recherche sur les pêcheries	50%	33%
v) Promouvoir la capacité de gestion de risques dans le secteur de la pêche	50%	32%
z) Mise en œuvre de directives internationales, y compris la pêche en eaux profondes, captures accessoires et rejets, performance de l'Etat du pavillon, pêcheries artisanales, structure agricole, pêcheries et forêts	50%	40%
dd) Fournir un support financier afin de permettre la participation des Membres et des experts régionaux aux conférences et rencontres internationales	50%	46%
ff) Améliorer la gouvernance des pêches au sens le plus large	48%	40%
y) Développement des Plans nationaux d'action (PNA) ou Plans d'action régionaux (par ex. capacité de pêche, requins, oiseaux marins, pêche IUU)	47%	34%
k) Encourager la coopération et fournir des conseils dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS)	44%	38%
aa) Assistance dans la prévention et résolution des conflits de pêcheries	44%	14%
u) Qualité et sécurité du poisson: encourager la mise en œuvre de normes sanitaires et phytosanitaires	41%	21%
p) Collecter, échanger, analyser des données et informations de pêche marine (statistiques, biologiques, environnementales, socio-économiques)	40%	43%
t) Promouvoir le marketing et la commercialisation des produits de la pêche	33%	24%

Un grand nombre de personnes interrogées a considéré la performance de la COPACO comme bonne ou excellente en ce qui concerne certaines activités clé. Plus de 80 % des réponses indiquent que la performance de la COPACO pour la mise en œuvre du CCRF et de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du port 2009 FAO est très satisfaisante. Plus de 70 % des réponses indiquent que le travail dans le domaine EAF et SSF est soit bon, soit excellent. On peut noter que l'ensemble des membres ont un avis plus positif de la performance que d'autres intervenants.

Les évaluations ont été moins élevées pour toutes les activités post-récolte. Cela ne constitue nullement une surprise, étant donné que la COPACO est avant tout une organisation concentrée sur la gestion des pêches et que le travail effectué pour l'utilisation et la commercialisation des produits de pêche a été très réduit. Il est plutôt surprenant que, dans les domaines de collection, de l'échange et l'analyse des données et d'informations relatives à la pêche marine (statistiques, biologiques, environnementales, socioéconomiques), 40 % des membres et 43 % des autres intervenants jugent la performance de la COPACO comme bonne ou excellente.

Performance du Secrétariat de la COPACO

Tableau 4: Performance du Secrétariat de la COPACO (excellent = 2, satisfaisant = 1, correct = 0, insuffisant = -1, "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
f) Partage d'informations et communication avec les Membres	1.2	0.8
g) Organisation des ateliers régionaux et de réunions des groupes de travail	1.2	1.0
c) Transparence et ouverture	1.1	1.0
h) Développement, support et mise en œuvre de projets	1.1	0.6
d) Faciliter la coopération entre les Membres et d'autres organisations	1.0	0.9
e) Rechercher un support de financement pour la mise en œuvre du Programme de travail de la COPACO	0.9	0.6
a) Assistance générale fournie	0.8	0.9
b) Capacité/assistance technique fournie	0.7	0.8

L'évaluation de la performance du secrétariat a été positive dans l'ensemble. Les commentaires ont souligné l'importante expansion des réalisations de la COPACO depuis l'arrivée du nouveau secrétaire. Dans l'évaluation de la performance et le rôle des activités, l'organisation d'ateliers régionaux et de réunions de groupes de travail ont fait l'objet d'une priorité maximale comme il ressort du tableau 4. Cette activité occupe la première place à la fois pour les membres et pour les autres intervenants. Parmi les membres, le partage des informations et la communication reçoivent des commentaires d'excellence, alors que, pour d'autres intervenants, l'amélioration de la coopération entre les membres et d'autres organisations est placée au plus haut niveau. Dans l'ensemble, le résultat pour les différentes activités est plutôt équilibré. Les résultats pour l'assistance technique sont légèrement plus faibles que ceux d'autres activités du secrétariat. Dans ce cas, le manque de ressources humaines, comme mentionné précédemment, joue un rôle déterminant. Avec plus de personnel technique de la COPACO, l'assistance technique et générale pour les membres pourrait être améliorée considérablement.

Performance du GSC de la COPACO

Tableau 5: Performance du GSC de la COPACO (excellent = 2, satisfaisant = 1, correct = 0, insuffisant = -1, "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
Composition du GSC en ce qui concerne les Membres	1.1	0.6
Révision et contribution au rapport sur la situation, les tendances et les perspectives des pêcheries dans la région de la COPACO	1.1	0.5
Conseils généraux formulés pour la Commission	1.0	0.7
Révision et contribution au rapport sur l'état des stocks dans la zone de la Commission	1.0	0.4
Qualité des conseils scientifiques fournis	0.9	0.7
Conseils scientifiques appropriés pour les groupes de travail	0.9	0.7

Les réponses aux questions au sujet de la performance GSC de la COPACO ont montré une différence intéressante parmi les répondants. Alors que les membres considèrent toutes les fonctions GSC comme très positives, les autres intervenants ont une opinion plutôt négative du travail GSC. Il semble que la COPACO devrait faire plus de travail de relations publiques dans la région en ce qui concerne les fonctions et la performance du GSC.

Performance des groupes de travail de la COPACO

Tableau 6: Performance des groupes de travail de la COPACO (excellent = 2, satisfaisant= 1, correct= 0, insuffisant = -1, "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
c) Groupe de travail IFREMER /COPACO sur le développement durable de la pêche associée aux DCP ancrés dans les Petites Antilles	1.3	0.6
b) Groupe de travail CRFM/COPACO sur le poisson volant dans les Caraïbes Orientales	1.3	0.8
d) Groupe de travail CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM sur le strombe rose	1.3	0.8
a) Groupe de travail OSPESCA /COPACA/CRFM sur la langouste blanche des Caraïbes	1.1	0.8
f) Groupe de travail COPACO sur la crevette et les poissons de fond du plateau Guyana-Brésil	1.0	0.5
e) Groupe de travail CFMC/COPACO sur les rassemblements de ponte de frai	0.8	0.3
h) Groupe de travail COPACO sur la gestion de la pêche en haute mer	0.7	0.0
g) Groupe de travail COPACO/OSPECSA/CRFM/CFMC sur la pêche récréative	0.7	0.4
i) Comité consacré au développement et à la gestion de la pêche dans les Petites Antilles	0.5	-0.1

L'évaluation de la performance des groupes de travail de la COPACO par les membres est nettement meilleure que celle des autres intervenants. Pour l'ensemble, et en dépit des différents niveaux des résultats, il s'avère que quatre groupes de travail (notamment ceux sur les DCP, poissons volant, strombe géant et langouste blanche) sont considérés comme fonctionnant fort bien, alors que les cinq autres (notamment ceux sur la crevette et le poisson de fond du plateau Guyana-Brésil, les rassemblements de ponte de frai, la gestion des pêches en eaux profondes, la pêche récréative et le développement et la gestion des pêches dans les Petites Antilles) ne sont pas considérés comme performants.

On suppose qu'un grand nombre d'indices faibles donnés par d'autres intervenants étaient dus au manque de connaissance des travaux effectués par les groupes de travail. Un certain nombre de ces groupes sont assez nouveaux et récemment établis et en tant que tels n'ont pas été très visibles au niveau régional. Par ailleurs, l'enquête avait posé des questions au sujet de la participation aux activités des groupes de travail et il était évident que très peu seulement des personnes interrogées avaient pris part à ces groupes de travail qui ont reçu la note la plus basse dans le tableau ci-dessus.

Il y a lieu de souligner que le Comité pour le développement et la gestion des pêches dans les Petites Antilles n'a pas eu de réunion formelle au cours de ces dernières années et le groupe de travail de la COPACO créé récemment pour la gestion des pêches en eaux profondes n'a pas encore organisé de réunion jusqu'ici.

Utilité des conseils et recommandations de la COPACO

Tableau 7: Utilité des conseils et recommandations de la COPACO: Avez-vous utilisé ou mis en application les conseils et recommandations des groupes de travail et comités suivants? (pourcentage de réponses "toujours" et "fréquemment", "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
d) Groupe de travail CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM sur le strombe rose (ou son prédécesseur)	47%	32%
a) Groupe de travail OSPESCA/COPACO/CRFM sur la langouste blanche des Caraïbes (ou son prédécesseur)	39%	30%
b) Groupe de travail CRFM/COPACO sur le poisson volant des Caraïbes Orientales (ou son prédécesseur)	35%	29%
c) Groupe de travail IFREMER/COPACO sur le développement durable de la pêche associée aux DCP ancrés dans les Petites Antilles	28%	7%
e) Groupe de travail CFMC/COPACO sur les rassemblements de ponte de frai (ou son prédécesseur)	27%	17%
i) Comité consacré au développement et à la gestion des pêches dans les Petites Antilles	12%	7%
g) Groupe de travail COPACO/OSPESCA/CRFM/CFMC sur la pêche récréative	11%	10%
f) Groupe de travail COPACO sur la crevette et les poissons de fond du plateau Guyana-Brésil	6%	26%
h) Groupe de travail COPACO sur la gestion de la pêche profonde en haute mer	6%	4%

Lorsque les membres ont été interrogés s'ils ont appliqué les conseils des groupes de travail, les évaluations des groupes de travail pour le strombe géant et la langouste blanche ont été plutôt positives et plus d'un tiers des membres ont signalé qu'ils approuvaient « toujours » et « fréquemment » les conseils des groupes de travail. L'évaluation extrêmement faible de la performance du groupe de travail pour la pêche en eaux profondes n'a pas été une surprise, étant donné que ce groupe de travail n'existe que depuis peu et qu'il n'a pas encore organisé de réunion. En 2014, des financements ont été mis à disposition par des donateurs externes et la performance de ce groupe de travail s'améliorera.

Suivi des sessions et des membres de la COPACO

Tableau 8: Suivi des sessions et des membres de la COPACO (pourcentage de réponses "bon" et "excellent" - "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
b) Conseils et recommandations formulés par la 14ème session (2012)	70%	54%
j) Communication et échange d'informations des membres avec le secrétariat de la COPACO	65%	50%
a) Conseils et recommandations d'ordre général formulés par la 13ème session (2008)	63%	38%
e) Communication des décisions de la COPACO aux participants au niveau national/maintien d'un réseau national en relation avec le travail de la Commission	63%	32%
d) Mise à disposition par les pays membres à la FAO/COPACO des informations et statistiques demandées sur les pêches	60%	13%
h) Affectation de points focaux nationaux de la COPACO et de membres/experts aux groupes de travail	60%	40%
i) Mise en œuvre au niveau national des résolutions de la COPACO	46%	27%
f) Mise en œuvre au niveau national (dans votre pays) des conseils formulés par la	44%	26%

COPACO		
c) Mise en œuvre des conseils and recommandations des deux dernières sessions par les pays membres en général	33%	18%
g) Mise en œuvre au niveau national (dans votre pays) du programme de travail de la COPACO	33%	24%

L'évaluation des recommandations des sessions COPACO et leur mise en œuvre dans les pays obtient un meilleur résultat parmi les membres que celles des groupes de travail. Le pourcentage le plus élevé de réponses «excellent» ou «bon» a été accordé aux recommandations des deux récentes réunions de Commission de la COPACO et à la communication et aux échanges entre le Secrétariat et les membres. Toutefois, la réponse principale à cette question est «sans opinion». L'appréciation la plus faible va à la mise en œuvre nationale du programme de travail de la COPACO, ce qui est dû surtout aux ressources limitées à la fois financières et de main d'œuvre dans les administrations nationales.

Processus de prise de décisions de la COPACO et coordination et coopération

Tableau 9: Processus de prise de décisions de la COPACO et coordination et coopération : Comment évaluez-vous la situation actuelle ? (excellent = 2, satisfaisant = 1, correct = 0, insuffisant = -1, "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
d) Coordination et coopération avec les organisations internationales compétentes sur des sujets d'intérêt commun	0.9	0.8
e) Encourager les relations entre les Membres et les institutions compétentes à l'intérieur de la zone de la COPACO	0.9	0.7
g) Rôle dans le développement du plan d'action stratégique pour le vaste écosystème marin des Caraïbes (CLME+SAP)	0.9	0.6
f) Rôle général dans la stratégie de pêche commune de la Communauté des Caraïbes (CCCFP)	0.8	0.2
c) Procédures pour la prise des décisions pendant les sessions (par consensus)	0.8	0.6
b) Procédures pour la prise de décisions entre les sessions	0.4	0.0
a) Niveau d'autorité de la Commission dans la prise de décisions (c'est-à-dire décisions consultatives seulement, aucune mesure de conservation et de gestion ne saurait être adoptée)	0.4	0.0

La réponse des membres au sujet du processus de prise de décisions de la COPACO a été plutôt positive. Les membres ont apprécié surtout la coordination et coopération avec les organisations internationales concernées et la fonction de liaison avec la COPACO. Le rôle dans le développement du Plan d'action stratégique du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+GSC) a également été souligné comme jouant un rôle important. De l'autre côté de l'échelle se trouve l'autorité de la COPACO qui n'est pas une organisation de gestion et, la prise de décision intersessions. La notation du processus de prise de décisions a été similaire parmi les membres et d'autres intervenants, les membres étant plus positifs dans l'ensemble.

Processus de réorientation stratégique de la COPACO

Tableau 10: Quels sujets devraient faire l'objet d'une priorité absolue dans le processus de réorientation stratégique en cours à la COPACO ? (5 = le plus important, 1 = le moins important, "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
a) Développement et gestion de la pêche responsable à petite échelle, artisanale et de subsistance et d'aquaculture	4.6	4.2
d) Fournir des conseils techniques (par l'intermédiaire des groupes de travail)	4.5	4.4
h) Développement et adoption des directives régionales et meilleures pratiques	4.5	4.0
n) Collaboration sur des projets de développement et de gestion	4.4	4.1
j) Coopération dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) au niveau régional	4.4	4.2
k) Echange d'informations	4.4	4.5
l) Collecte et analyse de données	4.3	4.2
m) Collaboration dans la recherche sur la pêche	4.3	4.2
g) Supporter sur le plan régional la mise en œuvre des instruments et directives internationales de la pêche	4.2	4.1
e) Fournir des conseils juridiques et stratégiques et harmoniser la législation dans la région	4.0	4.1

i) Renforcer la capacité des ressources humaines, et des institutions pour la conservation et la gestion de la pêche	4.0	4.1
f) Préparation des conseils facultatifs sur la gestion de la pêche pour les membres	3.8	3.7
c) Préparation de recommandations contraignantes pour les membres pour ce qui concerne la gestion et la conservation de la pêche	3.7	4.1
b) Devenir une autorité dans la conservation et la gestion pour des stocks transfrontaliers et chevauchants, pêche profonde et de haute mer	3.5	4.3

Les notations d'ensemble des activités proposées pour la réorientation du travail future de la COPACO ont été très élevées. Les quatre activités les plus importantes ont été SSF, la fourniture de conseils techniques, le développement d'une assistance régional pour les meilleures pratiques et collaboration. L'idée de transformer la COPACO en une organisation de gestion chargée de prendre des mesures légalement contraignantes et jouant un rôle pour les stocks d'eau profonde et de haute mer n'a pas été appuyée très largement. Les conséquences de ces réponses feront l'objet d'une discussion plus détaillée avec le document de travail : Réorientation Stratégique de la COPACO : contexte, conseils, options stratégiques pour la réorientation de la COPACO.

Amélioration du fonctionnement de la COPACO

Tableau 11: Pourcentage de réponses positives concernant l'amélioration du fonctionnement de la COPACO ("oui", "sans opinion" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
a) Suppression de l'appartenance de membres qui ne participent pas/n'assistent pas aux sessions (analogue aux procédures du Comité FAO pour la pêche - COFI)	29%	29%
b) Incorporation d'options dans les règles de procédures pour sanctionner les membres qui ne suivent pas les conseils régionaux ayant fait l'objet d'un accord	13%	44%
c) Ajouter aux fonctions bureau de la COPACO : «développer et revoir des propositions de projets à soumettre (par le président de la COPACO et/ou la FAO) à de potentiels donateurs au nom de la Commission»	86%	59%
d) Introduire une obligation pour les membres de la COPACO les forçant à assister à toutes les sessions régulières sur le suivi des conseils et recommandations de la COPACO sur le plan international.	59%	69%
e) Permettre aux membres de la COPACO de voter par voie électronique sur les décisions importantes entre les sessions	69%	59%

Cette question au sujet des propositions d'amélioration du fonctionnement de la COPACO a fourni quelques renseignements intéressants. L'emploi des moyens électroniques pour des processus de vote a fait l'objet de 69% de réponses positives enthousiastes² de la part des membres. Les obligations des membres de rendre compte à chaque session régulière sur le suivi des conseils et recommandations de la COPACO ont également fait l'objet d'un résultat de 59 % de réponses positives. La fonction technique de développement et de revue des projets d'examen pour la soumission aux donateurs a reçu une approbation de 86 %. D'un autre côté, les sanctions pour des membres ou l'élimination de membres ne faisant preuve d'aucune participation n'ont pas fait l'objet de réponses positives de la part de la majorité des personnes.

² Pour le calcul de ce pourcentage, les réponses « sans opinion » ne sont pas prises en compte.

Participation aux réunions

Tableau 12: Participation aux réunions (pourcentage de réponses "fréquemment" et "toujours", "ne sais pas" pas tenu en compte)		
	Membres	Autres
a) Sessions de la COPACO	40%	13%
b) Sessions du Groupe scientifique consultatif (GSC)	15%	12%
c) Groupe de travail OSPESCA/COPACO/CRFM sur la langouste blanche dans les Caraïbes (ou son prédécesseur)	25%	14%
d) Groupe de travail CRFM/COPACO sur le poisson volant dans les Caraïbes Orientales (ou son prédécesseur)	11%	11%
e) Groupe de travail IFREMER/COPACO sur le développement durable de la pêche associée aux DCP ancrés dans les Petites Antilles	16%	5%
f) Groupe de travail CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM sur le strombe rose (ou son prédécesseur)	47%	18%
g) Groupe de travail CFMC/COPACO sur les rassemblements de ponte de frai (ou son prédécesseur)	11%	5%
h) Groupe de travail COPACO sur la crevette et les poissons de fond du plateau Guyana-Brésil	6%	5%
i) Groupe de travail COPACO/OSPESCA/CRFM/CFMC sur la pêche récréative	18%	3%
j) Groupe de travail COPACO sur la gestion de la pêche profonde en haute mer	0%	0%
k) Comité consacré au développement et à la gestion de la pêche dans les Petites Antilles	17%	5%

Le tableau ci-dessus évalue la participation des membres (la réponse d'autres intervenants n'est vraiment pas importante dans ce cas) en ce qui concerne « fréquemment » et « toujours ». La participation la plus importante dans ce sens a été signalée pour le groupe de travail sur le strombe géant. Ce n'est pas une surprise, comme les résultats de ce groupe de travail ont une influence directe sur la production et le commerce du strombe géant ; le strombe géant étant classé sur l'Annexe 2 CITES et sa gestion est contrôlée étroitement par la communauté internationale. La participation des sessions COPACO a été considérée comme positive parce que 40 % des membres qui ont répondu à l'enquête ont fréquemment participé. En ce qui concerne les groupes de travail et en particulier le GSC, la participation est plutôt décevante. Cela est logique comme seuls les experts sélectionnés sont normalement invités à participer aux sessions GSC.

Résumé des conclusions et recommandations

La COPACO dépend en grande mesure du Secrétariat pour le soutien, l'initiation et la mise en œuvre d'activités. Toutefois, la coordination d'un ORP dans une région aussi complexe et diversifiée exigerait plus de ressources humaines que celles dont la COPACO dispose actuellement. En fait, il y a des difficultés dans cette région, dont les problèmes de capacité avec les disparités économiques importantes entre les membres, la grande diversité (écologique, linguistique et éco-culturelle) et la vaste fragmentation (problèmes linguistiques et politiques, mais également à l'intérieur des groupements politiques linguistiques et sous(régionaux)). Pour l'ensemble, il existe une appréciation générale du travail actuel du Secrétariat de la COPACO. Les réponses indiquent que le secrétaire actuel est considéré comme très dévoué, compétent et hautement motivé, très responsable et actif, qui a réussi à relancer les activités de la COPACO, après une période d'arrêt. De nombreuses réponses à l'enquête en ligne ont indiqué un décalage entre le budget disponible pour le Secrétariat et les besoins potentiels requis pour réaliser toutes les activités du programme de travail. Le besoin d'accroître le nombre de personnes travaillant au Secrétariat a été souligné dans plusieurs commentaires.

La COPACO ne dispose d'aucun mandat de gestion et ne saurait être considérée comme responsable de l'actuelle gestion des pêches dans la région. L'apparente diminution de l'abondance de différentes espèces de poissons et animaux marins capturées dans la région indique que certains besoins de gestion régionale ne sont pas pris en charge. De même, l'incertitude au sujet de l'état de beaucoup de stocks reste élevée et les données de collecte et de traitement des données au sujet de la mise en œuvre de la pêche doivent être améliorées considérablement et multipliées. En fait, alors que des informations scientifiques solides et l'analyse sont nécessaires pour des conseils de gestion durable, la région des Caraïbes souffre d'une application insuffisante de la science à l'établissement d'une stratégie. D'un autre côté, les conseils fournis à la fois par la session principale de la COPACO, les recommandations des groupes de travail et les informations du GSC ne font pas souvent l'objet d'une application nationale. Dans les commentaires, les membres indiquent souvent que cela est dû essentiellement à la correspondance limitée, mais également aux limitations financières dans les administrations nationales de la pêche.

Le rôle de la COPACO est apprécié pour ce qui concerne la mise en œuvre du CCRF et des instruments correspondants, en particulier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du port. La gestion des espèces commerciales partagées comme la langouste blanche et le strombe géant est également importante et appréciée par les intervenants. Alors que l'importance des SSF est soulignée dans les priorités des activités, la performance de la COPACO n'est pas extraordinaire dans ce domaine. Le secteur post-récolte est négligé par le COPACO, mais n'a jamais été une priorité des activités dans la région.

La propriété des membres de la COPACO au niveau de l'organisation devient claire grâce aux réponses apportées au questionnaire. Cela est extrêmement important pour l'avenir de l'organisation. Déjà le simple fait que 72 des personnes interrogées ont été disposées à donner une réponse à toutes les questions plutôt longues démontre l'intérêt sérieux pour le fonctionnement de l'organisation.

L'enquête démontre néanmoins que l'ensemble des membres souhaitent contribuer financièrement au fonctionnement de l'organisme. L'actuelle situation financière de la plupart des membres de la COPACO ne leur permet pas d'apporter une telle contribution. La présence des membres aux réunions et leur implication en tant que membre de la COPACO sont très limitées en moyenne. En plus des états côtiers dans la région, il y a également un faible nombre d'états n'appartenant pas à la région qui ont adhéré à la COPACO au début et qui restent, en théorie, membres de la Commission, bien qu'ils ne prennent pas part à son travail.

Les recommandations issues par l'examen de performance doivent accroître la disponibilité des ressources financières et le nombre de membres du personnel travaillant au Secrétariat COPACO. Actuellement, la FAO n'est pas en mesure d'augmenter sa contribution du programme régulier, tout budget supplémentaire doit par conséquent venir de sources extrabudgétaires. Le PAS de CLME aidera probablement avec certains financements pour la mise en œuvre des activités mentionnées précédemment. Le financement GEF sera disponible pour les activités de gestion des pêches en haute mer.

L'examen du niveau de mise en œuvre du plan de travail adopté par la 14^{ème} Session de la COPACO montre que plus de 80 % des activités envisagées ont été réalisées et que le manque de réalisation de cette mise en œuvre est généralement dû à des facteurs externes.

La collaboration dans la région parmi d'autres acteurs fonctionne déjà fort bien et le niveau régional de coordination de la COPACO devrait être mis en évidence. Un renforcement et une institutionnalisation accrue de cette fonction seront nécessaires dans l'avenir.

Malheureusement, mis à part les réunions COPACO, il y a un manque d'activités intersessions, dû principalement aux problèmes budgétaires et une main d'œuvre limitée. L'échange d'informations et la communication intersessions ont été considérés comme très suffisants par l'examen. L'actuel site web COPACO n'est pas suffisant pour faciliter cet exercice. Le site web se trouve sur celui de la FAO et a pour but de décrire la COPACO tout simplement comme ORP, ensemble avec

quelques autres 50 organismes similaires dans le monde entier. Il est recommandé que la COPACO crée son propre site web pour l'enregistrement et la diffusion de toutes les informations d'intérêt pour la région et créées par le Secrétariat de la COPACO et ses membres.

Le GSC joue un rôle important en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des ressources halieutiques. Toutefois, l'évaluation du GSC n'a pas été très positive. Le rôle principal, l'examen et la contribution au rapport de l'état des stocks dans la région de la Commission ont été considérés comme insuffisants. Il s'est avéré que le nombre de membres du GSC doit être augmenté et qu'il faut effectuer plus de travail au niveau des relations publiques. La création et le maintien d'un site web COPACO fournissant des informations détaillées sur l'état des ressources dans la région de la COPACO seront essentiels. Dans ce domaine, il est important d'indiquer que la COPACO rejoindra FIRMS bientôt, et cette collaboration sera importante pour améliorer la présentation des données statistiques de la région. L'évaluation recommande l'accélération de ce partenariat.

La performance des groupes de travail est plutôt positive, surtout en ce qui concerne les espèces commerciales comme la langouste blanche et le strombe géant. Il est recommandé de poursuivre ce bon travail et même de le renforcer. Le travail sur les pêches en eaux profondes qui ne se présentait pas très bien, doit être renforcé en vue d'un financement mis à disposition en 2014. Il est recommandé que les groupes de travail qui ont été inactifs pendant plusieurs années doivent être supprimés.

En conclusion, la COPACO dispose d'une force unique en tant que forum dans cette région très fragmentée qui lui permet de partager des informations sur des activités, propositions et priorités. Elle a également aidé à forger des liens entre des institutions des membres qui pourraient autrement trouver difficile à communiquer et collaborer entre eux (par ex., UE, France, Japon et Etats-Unis emploient la COPACO comme un lien avec la région ; elle sert de passerelle entre les Etats-Unis et Cuba). La portée et la diversité des membres de la COPACO, le mandat, le soutien technique et le financement durable (même limité) par la FAO, le pouvoir politique collectif et la capacité d'établir un lien utile entre la science et la gestion des pêches sont tous des atouts précieux. Il s'agit d'un capital social très important qu'il ne faut pas gaspiller.

Actions proposées à la Commission

1. La Commission est invitée à considérer, discuter et, le cas échéant, approuver le projet de rapport de l'examen des performances de la COPACO
2. La Commission est également invitée à proposer des activités de suivi par rapport aux conclusions et recommandations de cet examen des performances.